

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Impasse de la Suisse, Colbonge
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

France	Fr. 2.50	6	10	20
Étranger	4	10	18	35

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Compte de chèques postaux 118 00

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicitas
S.T.A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue N-Fleur
 Fribourg

EXTRAIT DES ANNONCES

Colonne 1	10 lignes	25 cent.
Colonne 2	10 lignes	15 "
Colonne 3	10 lignes	10 "
Colonne 4	10 lignes	5 "

Les annonces de plus de 10 lignes sont cotées à forfait.

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

La signature de la paix est encore retardée.

Atmosphère orageuse en Allemagne.

Vienne au bord de la révolution.

La date de la signature de la paix à Versailles subit un nouvel ajournement. Ce ne sera pas pour aujourd'hui, ni même pour demain samedi, mais peut-être pour dimanche, ou plus sûrement pour lundi.

Les instances du gouvernement français pour avoir des signataires allemands qui fussent membres du gouvernement ont abouti, puisque deux ministres viendront à Versailles et que probablement ils sont sur le point d'arriver. M. Clémenceau a fait savoir à M. de Haniel que les Alliés n'acceptaient plus de délai, et cette notification aura eu l'effet d'accélérer le départ de la délégation. De ce côté, la signature en est donc échu possible demain samedi.

Mais voilà que ce sont les Italiens qui ne se sont pas pressés du tout. Une dépêche de l'agence officieuse Stefani annonce que M. Tittoni et les autres membres de la délégation partiront samedi matin pour Paris. Il faudra bien les attendre, et si grand que soit le désir de M. Wilson de ne pas manquer à son horaire, il sera obligé de retarder le départ du *George-Washington*.

Ces temporisations ont permis à M. Poincaré de préparer sa présence à la signature de la paix, car, chose inouïe, personne n'avait songé qu'il convenait que le chef du gouvernement français assistât, au moins, à la cérémonie.

Mais, le ministre de la guerre, obéissant à l'invité de ses amis politiques, faisait dans l'intervalle des instances auprès des généraux et obtenait d'eux qu'ils missent le salut de la patrie au-dessus de leurs répugnances. Tout se remit alors; le groupe catholique revint sur son vote de refus et l'Assemblée nationale put se réunir pour décider que l'Allemagne signerait.

Mais un sourd orage continue de gronder dans les cœurs. Le maréchal Hindenburg a remis sa démission; le général Groener ne l'a que différée jusqu'à la solution de la question polonaise, et les officiers restent agités. De graves menaces ont été prononcées contre le ministre Erzberger, qui passe pour le principal artisan de la paix. Un complot a même été tramé pour l'enlever: une cohorte de cavaliers a cherché à le rejoindre pour lui faire un mauvais parti et il a dû se dérober à leur poursuite en automobile, pour aller prendre le train dans une station voisine de Weimar.

La guerre civile s'est rallumée à Hambourg, qui fut un des premiers foyers de la révolution allemande. Après diverses péripéties, le parti de l'ordre y était demeuré le maître. Mais un nouveau coup de force des communistes vient de faire passer Hambourg sous le drapeau rouge. Les insurgés victorieux sont abondamment pourvus d'armes, de sorte que le gouvernement doit renoncer à leur reprendre la ville par la force.

On sait qu'une émeute bolchéviste a éclaté à Vienne, le dimanche 15 juin; comme le complot avait été éventé et que l'on avait mis sous clef, la veille, cent cinquante meneurs, le coup a raté. Il y avait eu déjà une tentative pareille le jeudi de la semaine sainte.

La population de Vienne s'attend à une nouvelle et prochaine échauffourée. Quelqu'un écrit de là-bas que Vienne est une poudrière prête à sauter; la mèche brûle; ce n'est qu'une question de temps.

La divulgation des conditions de paix signifiées à la délégation autrichienne à Saint-Germain a immédiatement fait monter les actions du bolchévisme, à Vienne. Le Soviet de Budapest, qui considère comme sa mission d'entraîner la capitale de l'ex-monarchie dans la révolution, a aussitôt exploité la conjoncture en redoublant sa propagande parmi la populace viennoise. Le coup du 15 juin avait été monté par les soins des bolchévistes hongrois. La légation de Hongrie est le foyer d'une conspiration révolutionnaire permanente. On sait qu'il y eut à ce sujet un incident: une descente de police fut faite à la légation, car on avait des indices que l'or hongrois coulait de là dans les poches des chefs communistes viennois. Mais le cabinet autrichien recula devant les mesures vigoureuses qui s'imposaient; la légation hongroise put ainsi recommencer son travail de mine. Le chef de la dernière conjuration était d'ailleurs un Hongrois, au nom significatif de Bellefleur. L'enquête a établi qu'un million de francs ont passé par les mains de ses principaux agents dans le mois qui a précédé la tentative; on a relevé des dépenses se chiffrant par centaines de mille francs, faites par divers chefs de file.

La propagande bolchéviste trouve un terrain propice à Vienne à cause de l'horrible misère qui règne dans cette ville. Le régime socialiste installé à l'Hôtel de Ville, bien loin d'avoir amené une détente dans la situation économique, l'a empirée, en faisant renchérir encore les prix déjà exorbitants de toutes choses.

C'est merveille que Vienne ne soit pas déjà inféodé au bolchévisme; la résistance qu'il lui oppose vient du fond pacifique du caractère viennois, qui supporte avec résignation les pires calamités.

L'ordre se maintient aussi, selon un mot pittoresque « en vertu d'un système d'impuissances réciproques ». Rien ne serait plus

aisé qu'un coup d'Etat militaire en faveur de la monarchie; mais les socialistes, s'ils sont incapables de l'empêcher, pourraient ensuite déchaîner à leur tour une grève générale qui mettrait le nouveau gouvernement à quia. D'autre part, si un régime communiste réussissait à s'établir, le boycottage invincible de la capitale par les campagnes lui tordrait bientôt le cou.

Tout le monde a le sentiment que cette situation ne peut durer. L'heure critique sonnera quand les conditions de paix seront définitivement arrêtées. Fassent les Alliés que ce ne soit pas l'heure du chambardement!

Le résultat catégorique obtenu est encore l'œuvre de l'attitude énergique prise dès le premier moment par les catholiques, les paysans et les Romands. Les radicaux de la Suisse allemande ont dû suivre forcément le courant. L'une ou l'autre absences, notamment celle de M. Rothenberger, ont été remarquées.

Le projet de loi concernant le règlement des conditions du travail est revenu du Conseil des Etats avec de nouvelles modifications assez importantes. Le Conseil national a cédé sur tous les points, sauf sur l'article 27bis où l'autre Chambre a introduit l'obligation pour le Conseil fédéral de faire, après deux ans, rapport sur le fonctionnement de la loi. Le Conseil national a renvoyé cette disposition à un postulat et a prorogé le délai prévu à trois ans.

Les socialistes Grunlich et Eugster, appuyés par les radicaux Güttschheim et Forrer, ont essayé cependant de revenir, à l'article 24, au texte primitivement voté, qui déclarait que, pour les contestations de droit civil, la procédure doit être gratuite. Le Conseil des Etats a préféré statuer, comme MM. Eisenring et Schubiger l'avaient demandé en vain lors de la première lecture, que les cantons sont simplement tenus de prendre des mesures rendant la procédure gratuite pour les parties nécessiteuses. Sur la proposition de MM. Eisenring et Schubiger, le Conseil national a adhéré, par 70 voix contre 49, au Conseil des Etats. On ne voit, en effet, nullement le profit d'une disposition qui aurait permis à des patrons de faire gratuitement un procès à leurs employés. Il suffit que ces derniers obtiennent la gratuité, si besoin il y a.

Après le projet de la semaine de 48 heures et le projet concernant les conditions du travail, le troisième projet de législation sociale entre en discussion. Ce projet, déjà liquidé par le Conseil des Etats, concerne les mesures pour combattre le chômage. Après rapports de MM. Meecher et Sigg, la Chambre a approuvé les arrêtés pris par le Conseil fédéral et accordé les crédits, s'élevant à 32 millions.

M. von Matt, appuyé par M. Eisenring, a réussi à faire voter, parmi les modifications demandées aux arrêtés susdiqués, un amendement important dans le sens des critiques formulées au Conseil des Etats par MM. Raber et de Montecat. L'amendement porte que les subventions fédérales destinées à encourager la construction de bâtiments doivent tenir compte en particulier de l'exécution projetée de travaux répondant à une colonisation rationnelle. Ainsi, en conformité des idées émises au congrès du parti catholique à Lucerne, le premier pas est fait pour arriver à combattre l'enlèvement des centres urbains. Le succès est excellent.

A midi et demi, la séance est levée. La session d'automne est fixée au 8 septembre.

Deux motions sont déposées, qui ont trait aux facilités accordées à l'entrée en Suisse des étrangers pour un séjour passager. Les deux motions ont des tendances contradictoires.

Au Conseil national

Berne, 26 juin.

La votation, au Conseil national, sur les demandes d'amnistie a eu lieu jeudi, au début de la séance. Le résultat a pleinement répondu à l'unité parfaite qui s'était manifestée au cours des débats parmi les groupes bourgeois. M. Bertoni a d'ailleurs brouillé les cartes en insistant sur l'idée insoutenable qu'il pouvait proposer la non-entrée en matière et en même temps une amnistie partielle pour les peines politiques prononcées (privation des droits civiques). La Chambre a écarté cette proposition anti-régime-membre, et M. Bertoni a dû changer sa proposition en postulat. Lui-même a confirmé d'ailleurs pleinement l'avis du président en votant, après, pour l'entrée en matière.

L'appel nominal a été demandé pour la votation principale. Par 139 voix contre 18, la Chambre a décidé de ne pas entrer en matière. La minorité est composée de douze socialistes (sept sont absents), de trois membres du groupe de la politique sociale, de M. Jean Sigg, socialiste indépendant, et des deux radicaux Tessinois, MM. Bertoni et Bessi, dont les deux postulates séparés, demandant une amnistie partielle dès 1914, ont été repoussés de même par 114 voix contre 18 et 111 voix contre 17.

Le réquisitoire de M. Bopp a mal sonné aux oreilles des messieurs de Zurich. Mais le député campagnard a mieux servi la réputation de sa patrie zuricoise que ceux qui se débrotent à leur devoir.

Qu'allait dire M. Graber au nom des socialistes? Après avoir réproché du bout des lèvres les excès commis à Zurich, il a mis en avant tous les arguments qu'il a pu imaginer pour excuser l'émeute! Le régime actuel, la guerre, le manque de prévoyance sociale, les accapareurs, les violences de M. Maillifer, le discours de M. Musy distribué aux soldats fribourgeois, le refus d'un siège au Tribunal fédéral, les poursuites contre les agitateurs, l'arrestation des agents de la révolution, la justice occulte, l'asile offert aux souverains déchu, tout cela a été invoqué en faveur des émeutiers!

M. Ador, président de la Confédération, a répondu. Il a dit que le Conseil fédéral comprenait très bien la situation difficile du gouvernement zuricois. Toutefois, on ne saurait oublier que c'est au gouvernement cantonal à maintenir l'ordre. Le Conseil fédéral a dépensé, en sept mois, plus de dix millions pour l'occupation militaire de Zurich. A la suite de la dernière émeute, à la demande formelle du Conseil d'Etat, le Conseil fédéral a mis une nouvelle garnison à Zurich, et le commandement militaire dispose aussi des forces de police. Il s'agit, cette fois-ci, d'une véritable intervention fédérale, au sens de la constitution. Les frais en incombent au canton.

Le Conseil fédéral, ne pouvant tolérer qu'un employé de l'Etat prenne l'initiative d'un mouvement séditieux, a suspendu le postier Küng. (Applaudissements.) On respectera aussi longtemps que possible les libertés constitutionnelles. Le Conseil fédéral fait appel aux éléments raisonnables du parti ouvrier, afin qu'ils collaborent loyalement à la tâche de la démocratie.

Les députés approuvent vivement les déclarations du président de la Confédération et se transportent de l'autre côté de la salle, pour entendre le chef du Département de justice et police, qui rectifie les assertions de M. Graber. Le sieur Wyss, que les émeutiers ont fait sortir de la prison, le 13 juin, était porteur, à son entrée en Suisse, de littérature révolutionnaire et de correspondances bolchévistes. Il existe des rap-

ports étroits entre les agitateurs de Zurich et les milieux soviétiques. L'action de la police doit être rapide, quand il s'agit d'appréhender les agents internationaux. Hier encore, dans un paquet qui s'est défilé fortuitement à la poste, on a découvert des appels du parti communiste en vue d'une manifestation projetée devant le Palais fédéral, qui devait avoir lieu mercredi soir. Le Conseil fédéral fera tout son devoir. (Applaudissements.)

Les trois interpellateurs se sont déclarés satisfaits, y compris M. Graber! Ce dernier, s'étant attaqué à MM. Maillifer et Musy, ceux-ci ont demandé la parole. Le syndic de Lausanne a constaté que les « violences » que M. Graber lui a reprochées étaient des citations de la presse socialiste! M. Musy a répliqué que le gouvernement fribourgeois a distribué trois discours aux soldats comme antidote contre la littérature subversive répandue parmi la troupe fribourgeoise stationnée dans le canton de Berne. Aux rires de la Chambre, M. Musy a rappelé à M. Graber, qui s'était indigné du fait que l'empereur d'Autriche était arrivé en Suisse en wagon-salon, que M. Platen et M^{me} Balabanoff ont voyagé en première classe, en compartiment réservé!

Sur cette bonne réplique que M. Graber a empêchée, le chapitre des affaires zuricoises a été clos.

Grâce à la servilité de M. Ody, le projet concernant les mesures contre le chômage a pu être renvoyé sur le champ au Conseil des Etats. La séance avait duré jusqu'à huit heures.

La séance de ce soir a été consacrée aux incidents révolutionnaires qui se sont passés à Zurich, le 13 juin. Trois interpellations avaient été déposées à ce sujet. M. Daucourt s'est placé sur le terrain de la confédération qui a le droit de savoir ce qui se passe dans la maison du voisin et ce qu'on y fera pour sauvegarder l'intérêt général.

Le député jurassien, qui distingue entre la vraie population zuricoise et les éléments interlopes, s'étonne pourtant que les autorités zuricoises tolèrent la transformation de Zurich en paradis des révolutionnaires et se tirent d'affaire en rendant responsables les autres gouvernements cantonaux et le gouvernement fédéral de l'état des choses à Zurich. Ce ne sont pas les Confédérés qui ont confié à l'hospitalité zuricoise les Müntenberg, Trostel, Herzog et compagnie!

M. Bopp représente la campagne zuricoise. Il estime que c'est un devoir de parler clairement et de faire entendre la voix du véritable peuple zuricois. Dans un discours solide et logique, il a établi les responsabilités. L'Union ouvrière socialiste de Zurich fraternise avec les bolchévistes. Le directeur de police de la ville, M. Traber, a agi de concert avec les émeutiers. Comment les partis bourgeois ont-ils pu tolérer que le parti socialiste porte cet homme à la municipalité et que ses collègues de la municipalité lui confient la direction de la police? Cette municipalité a perdu son prestige au moment où, lors de la grève générale, elle est entrée en relation avec le comité gréviste afin que celui-ci délivre des laissez-passer aux fonctionnaires municipaux. Le gouvernement zuricois est aussi responsable, notamment M. Wettstein. Les poursuites contre les émeutiers de 1916 et 1917 ayant été simplement suspendues, les éléments subversifs se moquent de toutes les enquêtes. M. Wettstein se dérobe en déclarant que le pouvoir cantonal ne peut intervenir dans les affaires de la ville. Le gouvernement a pourtant la mission de veiller au maintien de l'ordre. M. Wettstein a dit au Conseil des Etats qu'on ne pouvait gouverner avec la force à Zurich, et cependant la force y gouverne, non pas la force publique, mais la force de la rue. (Applaudissements.) D'en haut on empêche l'organisation d'une solide garde civique; M. Traber reste à son poste et les socialistes profèrent de nouvelles menaces.

Les responsabilités établies, que faut-il faire? demande M. Bopp. Il faut poursuivre rapidement les coupables; le gouvernement cantonal doit abandonner son système de non-intervention; M. Traber doit être puni. Le Conseil fédéral ne saurait se contenter d'envoyer la troupe à Zurich; un commissaire fédéral sera peut-être nécessaire. La liberté de réunion et de presse demande certains tempéraments. Il ne suffit plus de renouer les agents du bolchévisme à la frontière; il faut agir contre les bolchévistes indigènes, en vertu du principe de la légitime défense. (Appl.)

Un bureau central des étrangers a été créé à Berne, où l'on a cru devoir centraliser le visa des passeports; mais de nombreuses erreurs ont été commises par le bureau.

Le 24 mai, le Département politique a envoyé une circulaire aux légations suisses pour leur permettre de faciliter l'entrée en Suisse de familles étrangères ayant déjà résidé chez nous. On ne pouvait craindre que ces visiteurs de nos stations climatiques fussent un danger pour notre tranquillité. On ne donne d'ailleurs ces autorisations de séjour que pour deux mois. Pendant ce temps, les polices cantonales peuvent voir si les étrangers en séjour sont indésirables. Le Conseil fédéral a cherché à se tenir dans de justes limites et il a pris toutes les mesures nécessaires à notre sauvegarde. L'industrie hôtelière représente des intérêts considérables, que l'on ne peut pas ignorer.

Le débat se termine par l'acceptation, à l'unanimité, d'une proposition de M. Baumann (Appenzel), suivant laquelle les étrangers porteurs de permis de séjour doivent quitter le pays après les deux mois de délai prescrit.

Des instructions seront envoyées aux légations et aux consulats suisses à l'étranger.

La police des étrangers

Hier matin, aux Etats, M. Usteri (Zurich) a interpellé le Conseil fédéral au sujet des compétences accordées aux représentants de la Suisse au dehors pour permettre l'entrée en Suisse à des étrangers, sans réserver aux autorités fédérales le contrôle suffisant.

M. Ador, président de la Confédération, a fait un intéressant exposé sur le contrôle des étrangers et les difficultés de la tâche de la Confédération. Le Conseil fédéral se préoccupe de protéger le pays contre l'invasion des indésirables.

Mais les intérêts en présence sont contradictoires.

Les cantons ont d'ailleurs été autorisés à expulser les indésirables et ils sont suffisamment armés pour se défendre contre les éléments suspects.

Un emprunt

Dans sa séance de relevée d'hier, le Conseil des Etats s'est réuni aux décisions du Conseil national en ce qui concerne le projet de réglementation des conditions du travail.

Le Conseil a pris acte ensuite du projet d'emprunt de 80 à 40 millions de dollars que le Conseil fédéral négocie aux Etats-Unis. Il se range à l'avis de M. Fazy (Genève), qui estime que, à l'avenir, les Chambres doivent être saisies à temps de projets financiers semblables.

Le Conseil des Etats liquide ensuite le rapport sur les mesures de neutralité.

La Ligue des nations

On apprend que le colonel House sera le chef de la délégation américaine de la paix auprès du secrétariat de la Ligue des nations. Il s'installera à Genève, en octobre.

Il s'est formé, pour étudier la question de l'adhésion de la Suisse à la Ligue des nations, un grand comité national, composé de personnalités connues de toutes les parties de la Suisse et appartenant à tous les partis politiques. Ce comité a tenu jeudi, à Berne, sa première séance. Il s'est donné comme tâche d'éclaircir

La séance de ce soir a été consacrée aux incidents révolutionnaires qui se sont passés à Zurich, le 13 juin. Trois interpellations avaient été déposées à ce sujet. M. Daucourt s'est placé sur le terrain de la confédération qui a le droit de savoir ce qui se passe dans la maison du voisin et ce qu'on y fera pour sauvegarder l'intérêt général.

Le député jurassien, qui distingue entre la vraie population zuricoise et les éléments interlopes, s'étonne pourtant que les autorités zuricoises tolèrent la transformation de Zurich en paradis des révolutionnaires et se tirent d'affaire en rendant responsables les autres gouvernements cantonaux et le gouvernement fédéral de l'état des choses à Zurich. Ce ne sont pas les Confédérés qui ont confié à l'hospitalité zuricoise les Müntenberg, Trostel, Herzog et compagnie!

M. Bopp représente la campagne zuricoise. Il estime que c'est un devoir de parler clairement et de faire entendre la voix du véritable peuple zuricois. Dans un discours solide et logique, il a établi les responsabilités. L'Union ouvrière socialiste de Zurich fraternise avec les bolchévistes. Le directeur de police de la ville, M. Traber, a agi de concert avec les émeutiers. Comment les partis bourgeois ont-ils pu tolérer que le parti socialiste porte cet homme à la municipalité et que ses collègues de la municipalité lui confient la direction de la police? Cette municipalité a perdu son prestige au moment où, lors de la grève générale, elle est entrée en relation avec le comité gréviste afin que celui-ci délivre des laissez-passer aux fonctionnaires municipaux. Le gouvernement zuricois est aussi responsable, notamment M. Wettstein. Les poursuites contre les émeutiers de 1916 et 1917 ayant été simplement suspendues, les éléments subversifs se moquent de toutes les enquêtes. M. Wettstein se dérobe en déclarant que le pouvoir cantonal ne peut intervenir dans les affaires de la ville. Le gouvernement a pourtant la mission de veiller au maintien de l'ordre. M. Wettstein a dit au Conseil des Etats qu'on ne pouvait gouverner avec la force à Zurich, et cependant la force y gouverne, non pas la force publique, mais la force de la rue. (Applaudissements.) D'en haut on empêche l'organisation d'une solide garde civique; M. Traber reste à son poste et les socialistes profèrent de nouvelles menaces.

Les responsabilités établies, que faut-il faire? demande M. Bopp. Il faut poursuivre rapidement les coupables; le gouvernement cantonal doit abandonner son système de non-intervention; M. Traber doit être puni. Le Conseil fédéral ne saurait se contenter d'envoyer la troupe à Zurich; un commissaire fédéral sera peut-être nécessaire. La liberté de réunion et de presse demande certains tempéraments. Il ne suffit plus de renouer les agents du bolchévisme à la frontière; il faut agir contre les bolchévistes indigènes, en vertu du principe de la légitime défense. (Appl.)

Un bureau central des étrangers a été créé à Berne, où l'on a cru devoir centraliser le visa des passeports; mais de nombreuses erreurs ont été commises par le bureau.

Le 24 mai, le Département politique a envoyé une circulaire aux légations suisses pour leur permettre de faciliter l'entrée en Suisse de familles étrangères ayant déjà résidé chez nous. On ne pouvait craindre que ces visiteurs de nos stations climatiques fussent un danger pour notre tranquillité. On ne donne d'ailleurs ces autorisations de séjour que pour deux mois. Pendant ce temps, les polices cantonales peuvent voir si les étrangers en séjour sont indésirables. Le Conseil fédéral a cherché à se tenir dans de justes limites et il a pris toutes les mesures nécessaires à notre sauvegarde. L'industrie hôtelière représente des intérêts considérables, que l'on ne peut pas ignorer.

Le débat se termine par l'acceptation, à l'unanimité, d'une proposition de M. Baumann (Appenzel), suivant laquelle les étrangers porteurs de permis de séjour doivent quitter le pays après les deux mois de délai prescrit.

Des instructions seront envoyées aux légations et aux consulats suisses à l'étranger.

AU CONSEIL DES ETATS

La séance de ce soir a été consacrée aux incidents révolutionnaires qui se sont passés à Zurich, le 13 juin. Trois interpellations avaient été déposées à ce sujet. M. Daucourt s'est placé sur le terrain de la confédération qui a le droit de savoir ce qui se passe dans la maison du voisin et ce qu'on y fera pour sauvegarder l'intérêt général.

Le député jurassien, qui distingue entre la vraie population zuricoise et les éléments interlopes, s'étonne pourtant que les autorités zuricoises tolèrent la transformation de Zurich en paradis des révolutionnaires et se tirent d'affaire en rendant responsables les autres gouvernements cantonaux et le gouvernement fédéral de l'état des choses à Zurich. Ce ne sont pas les Confédérés qui ont confié à l'hospitalité zuricoise les Müntenberg, Trostel, Herzog et compagnie!

M. Bopp représente la campagne zuricoise. Il estime que c'est un devoir de parler clairement et de faire entendre la voix du véritable peuple zuricois. Dans un discours solide et logique, il a établi les responsabilités. L'Union ouvrière socialiste de Zurich fraternise avec les bolchévistes. Le directeur de police de la ville, M. Traber, a agi de concert avec les émeutiers. Comment les partis bourgeois ont-ils pu tolérer que le parti socialiste porte cet homme à la municipalité et que ses collègues de la municipalité lui confient la direction de la police? Cette municipalité a perdu son prestige au moment où, lors de la grève générale, elle est entrée en relation avec le comité gréviste afin que celui-ci délivre des laissez-passer aux fonctionnaires municipaux. Le gouvernement zuricois est aussi responsable, notamment M. Wettstein. Les poursuites contre les émeutiers de 1916 et 1917 ayant été simplement suspendues, les éléments subversifs se moquent de toutes les enquêtes. M. Wettstein se dérobe en déclarant que le pouvoir cantonal ne peut intervenir dans les affaires de la ville. Le gouvernement a pourtant la mission de veiller au maintien de l'ordre. M. Wettstein a dit au Conseil des Etats qu'on ne pouvait gouverner avec la force à Zurich, et cependant la force y gouverne, non pas la force publique, mais la force de la rue. (Applaudissements.) D'en haut on empêche l'organisation d'une solide garde civique; M. Traber reste à son poste et les socialistes profèrent de nouvelles menaces.

Les responsabilités établies, que faut-il faire? demande M. Bopp. Il faut poursuivre rapidement les coupables; le gouvernement cantonal doit abandonner son système de non-intervention; M. Traber doit être puni. Le Conseil fédéral ne saurait se contenter d'envoyer la troupe à Zurich; un commissaire fédéral sera peut-être nécessaire. La liberté de réunion et de presse demande certains tempéraments. Il ne suffit plus de renouer les agents du bolchévisme à la frontière; il faut agir contre les bolchévistes indigènes, en vertu du principe de la légitime défense. (Appl.)

Un bureau central des étrangers a été créé à Berne, où l'on a cru devoir centraliser le visa des passeports; mais de nombreuses erreurs ont été commises par le bureau.

Le 24 mai, le Département politique a envoyé une circulaire aux légations suisses pour leur permettre de faciliter l'entrée en Suisse de familles étrangères ayant déjà résidé chez nous. On ne pouvait craindre que ces visiteurs de nos stations climatiques fussent un danger pour notre tranquillité. On ne donne d'ailleurs ces autorisations de séjour que pour deux mois. Pendant ce temps, les polices cantonales peuvent voir si les étrangers en séjour sont indésirables. Le Conseil fédéral a cherché à se tenir dans de justes limites et il a pris toutes les mesures nécessaires à notre sauvegarde. L'industrie hôtelière représente des intérêts considérables, que l'on ne peut pas ignorer.

Le débat se termine par l'acceptation, à l'unanimité, d'une proposition de M. Baumann (Appenzel), suivant laquelle les étrangers porteurs de permis de séjour doivent quitter le pays après les deux mois de délai prescrit.

Des instructions seront envoyées aux légations et aux consulats suisses à l'étranger.

rer l'opinion publique sur le problème de l'adhésion à la Société des nations, en vue de la prochaine votation populaire sur la question et de travailler en commun avec d'autres organisations à la révision du statut élaboré à Paris. Le comité adressera, dans peu de temps, un appel à la population. Il a l'intention d'organiser des conférences dans la Suisse entière et de mettre des conférenciers à la disposition du public. Il répandra également des écrits exposant le pour et le contre de l'adhésion de la Suisse à la Ligue des nations. M. l'ancien conseiller fédéral Comtesse, à Berne, a été élu président du comité.

Nous voyons figurer dans ce comité MM. de Montenach, Eréquoz, Gonzague de Reynold, de Streng et Walther, en fait de personnalités catholiques, sur une soixantaine de membres que compte le comité.

Le traité de paix

Le document

L'exemplaire unique du traité de paix, qui sera déposé aux archives du ministère des affaires étrangères, est imprimé sur japon. Chaque page est encadrée d'un fil rouge et l'ensemble des feuillets, réunis par des fils de soie, est dans une chemise de maroquin de couleur marron, et dont les gardes intérieures sont en soie bleue.

Les signatures seront données sur des feuillets spéciaux, et chacune d'elles sera accompagnée du sceau personnel du signataire. Afin de réduire la durée de la cérémonie, les sceaux seront apposés à l'avance sur les feuillets.

Les signataires allemands

Berlin, 26 juin.

(Wolff.) — A la demande unanime du gouvernement, les ministres Hermann Muller et le Dr Bell se sont décidés à signer le traité de paix à Versailles, en qualité de plénipotentiaires. Sous la terrible pression de la détresse populaire et devant le besoin urgent d'arriver enfin à la paix, ils n'ont pas cru pouvoir se soustraire à ce dernier sacrifice, pour eux, personnellement, le plus douloureux.

Journaliste allemand arrêté

Francfort, 26 juin.

Le correspondant de Versailles de la Gazette de Francfort communique à son journal, mercredi, un membre de la presse auprès de la délégation allemande de paix à Versailles, M. Heinrich Scheuermann, correspondant de la Deutsche Tageszeitung, a été arrêté par des agents de police, qui agissaient au nom du tribunal militaire de Paris, et conduit à Paris, sans qu'aucune indication des raisons qui ont déterminé cette arrestation ait été fournie.

Les représentants de la presse allemande se trouvant à Versailles ont décidé à l'unanimité, étant donné que la liberté qui leur a été assurée par le gouvernement français lors de la remise des passeports ne leur est pas garantie, et que dans ces circonstances ils ne sont pas à même de remplir leur tâche d'informer l'opinion publique allemande, de quitter Versailles jeudi afin de protester. Dans le cas où M. Scheuermann serait libéré jeudi ou des raisons suffisantes fournies pour son arrestation, les représentants de la presse allemande se déclareront prêts à continuer leur travail.

Deux nouvelles notes à l'Allemagne

Berlin, 26 juin.

Selon les journaux berlinois, les Alliés ont remis à M. von Haniel deux notes dont l'une se rapporte au sabotage des navires allemands à Scapa Flow et à la destruction des drapeaux français à Berlin.

Les puissances alliées et associées déclarent, entre autres, qu'elles considèrent ces agissements comme une preuve de mauvaise volonté et qu'elles se réservent, après enquête, de réclamer des réparations. La répétition de tels agissements ne pourrait avoir qu'une influence défavorable sur l'exécution des conditions de paix.

L'Allemagne serait malvenue à se plaindre si les puissances alliées ou associées se prévalaient des moyens qui leur sont accordés par le traité de paix, en particulier par l'article 429.

La seconde note se rapporte aux prétendues menaces de l'Allemagne à l'égard des Polonais. L'Entente spécifie que le gouvernement allemand doit veiller à ce que toutes les troupes soient retirées des territoires détachés de l'Allemagne et que les insurgés éventuels ne reçoivent de sa part, dans les dits territoires, aucun appui ni aucune protection.

Désordres en Allemagne

L'émeute de Hambourg

Hambourg, 26 juin.

(Wolff.) — Dans le courant de l'après-midi, les troubles sont devenus plus violents. Les manifestants entraient dans un feu bien nourri des toits et des maisons dans les environs de l'Hôtel-de-Ville auquel les troupes répondaient. A deux heures de l'après-midi, les émeutiers réussirent à prendre l'Hôtel-de-Ville. Les troupes gouvernementales se rendirent et furent désarmées. Peu après, la gare centrale fut prise également. La ville se trouve actuellement en possession des ouvriers armés. Toutes les prisons, à Altona et à Hambourg, furent prises d'assaut, et les prisonniers politiques, délivrés. Le pouvoir se trouve entre les mains des conseils d'exploitation et des ouvriers organisés de la ville de Hambourg. A la tête se trouve une commission de 12 membres du conseil d'exploitation. Toutes les gares et édifices publics sont en possession des émeutiers. Une intervention militaire en ce moment est impossible. Les manifestants disposent d'artillerie et de nombreuses mitrailleuses, les combats dans les rues ont fait plusieurs victimes. Mercredi après midi, des pourparlers eurent lieu entre des représentants de la Commandantur et des représentants des ouvriers. On s'est mis d'accord pour que la Commandantur continue à gérer les affaires sous la protection du parti ouvrier sans s'immiscer cependant dans les affaires politiques.

Berlin, 26 juin.

(Wolff.) — Les troubles à Hambourg se révelent comme une tentative de révolte de grande envergure préparée pour toute l'Allemagne. Les véritables inspirateurs du mouvement se tiennent dans la coulisse. Hambourg a été la victime d'une tentative bolchéviste. On annonce, jusqu'à présent, 40 morts et un nombre correspondant de blessés.

Emeute à Francfort-sur-l'Oder

Francfort-sur-l'Oder, 26 juin.

(Wolff.) — Mercredi matin, déjà, la population s'était livrée au pillage; vers la fin de l'après-midi, à la suite d'une assemblée des socialistes indépendants, de graves désordres se sont de nouveau produits. La populace s'est rendue à la prison et a délivré les prisonniers. Des magasins et des restaurants ont été pillés dans la ville avant que les troupes gouvernementales aient pu intervenir. Il est impossible encore d'évaluer les dégâts. Il semble que la foule ait été conduite par des éléments étrangers.

En Brandebourg

Landsberg (Brandebourg), 26 juin.

Une foule considérable, composée essentiellement de jeunes gens, a pillé l'Office de l'alimentation. La police et les gardes civiques se trouvèrent impuissants. Un détachement d'artillerie dut mettre bas les armes. Les dégâts dépassent de beaucoup 500.000 fr. La foule a pillé aussi les entrepôts de la gare. Les boulangeries ont été prises d'assaut, de sorte que la ville est sans pain.

Bruit de la fuite du Kronprinz

Paris, 26 juin.

(Havas.) — Le bruit court dans les milieux anglais de la conférence que le kronprinz se serait enfui de Hollande. Aucune confirmation de cette nouvelle n'est parvenue à Paris jusqu'à ce jour. A Londres, elle aurait causé une vive émotion.

L'émeute de Budapest

Budapest, 26 juin.

(B. C. H.) — Les journaux annoncent que l'émeute a été organisée et exécutée par des officiers contre-révolutionnaires. Le mouvement a pris naissance à la caserne d'artillerie Engel, où les artilleurs ont tiré quelques coups, mais il a été rapidement réprimé, avec d'autant plus de facilité que seuls les officiers y avaient pris part. Les hommes, à qui l'on avait fait croire que l'on agissait au nom du commandant d'armée Haubrich, ont déjà abandonné les officiers et sont revenus à la dictature du prolétariat. De la caserne Engel, la mitraille a gagné également la caserne des marins à Atofen, d'où trois monitors, sous la conduite d'officiers contre-révolutionnaires et battant pavillon rouge-blanc-vert, ont descendu le Danube et tiré sur la maison des soviets, l'Hôtel Hungaria, trois coups de canon, qui n'ont causé que des dégâts insignifiants. A la fin de l'après-midi, 50 élèves de l'académie Ludovik, sous la conduite d'un ancien premier lieutenant de hussards, se sont emparés de la centrale des téléphones sur la place Marie-Thérèse. Après un court combat, où il y a eu plusieurs blessés, une compagnie de soldats rouges a reconquis la centrale. Les occupants ont mis bas les armes et ont été arrêtés. L'état de siège le plus sévère a été proclamé à Budapest et dans les environs.

Le parti populaire italien

L'Unità cattolica de Florence n'a pas fait adhésion au parti populaire italien; elle déclare vouloir rester parmi les journaux qui entendent continuer à se vouer uniquement à l'action catholico-sociale. Mais elle ajoute que cela ne l'empêche pas de reconnaître ouvertement que le parti, « dans sa première manifestation publique (par le congrès de Bologne) s'est affirmé sérieux, conscient de la grande tâche qui l'attend et digne de guider les catholiques dans l'arène politique ».

« Tout en restant autonome vis-à-vis de l'action officielle, écrit le directeur de l'Unità, M. l'avocat Ernest Calligari, qui fut appelé à ce poste par le Pape lui-même, le parti populaire italien a prouvé qu'il possède amplement le fonds chrétien, la conscience catholique, l'amour et le respect envers le Pape, sans lesquels il n'y a ni vie chrétienne ni restauration sociale vraie et durable ».

Le P. Gemelli, qui, dans sa revue Vita e Pensiero et dans une brochure, avait exprimé la crainte que le soin des intérêts politiques immédiats ne fit reléguer à l'arrière-plan les intérêts religieux, se déclare maintenant rassuré.

Nouvelles diverses

Le conseil municipal de Paris, le soir de la signature de la paix, donnera une grande fête, à laquelle seront invitées les représentations des nations alliées ou amies.

Le général Gouraud, commandant la 4^{me} armée française, a transporté son quartier général de Colmar à Strasbourg.

Les verreries allemandes de la région de la Sarre doivent livrer le 80 % de leur production pour la reconstruction des territoires français dévastés.

M. Epitacio Pessoa, président du Brésil, a été reçu mercredi par le Congrès américain.

PETITE GAZETTE

Les pourboires à Milan

A partir du 1^{er} juillet, les pourboires seront supprimés et défendus dans les hôtels et les cafés de Milan, après une entente intervenue entre les patrons et les garçons d'hôtel. On s'attend à voir certains fanfarons donner encore un pourboire pour se mettre en évidence. Les journaux prient les garçons d'hôtel et le public de réagir contre cette générosité mal placée qui porte atteinte à la dignité des employés et à l'intérêt du public, surtout de ceux qui ne sont pas riches.

Académie française

A l'Académie française, il est question de recevoir, réunis dans le même hommage, les deux grands artisans de la victoire. M. Clémentau et le maréchal Foch, élus le même jour de novembre dernier. Chacun des deux nouveaux académiciens prononcerait tour à tour le discours d'usage, et M. Poincaré, qui doit les recevoir, leur répondrait.

Le XVII^{me} siècle a vu des précédents à cette double réception, qui aurait lieu l'automne prochain.

Echos de partout

LE MINISTRE DES FINANCES FRANÇAISES

De Doc dans le Crit de Paris :

Remontant, sur le boulevard, Notre argentier, l'autre semaine, Je lui fis ces discours sans fard, Mais d'un ton, néanmoins, amène :

« L'impôt sur le scalaflait Ne saurait être populaire : Il frappe le gagne-petit, Lequel va se mettre en colère. Extraire ainsi de son gousset Dix gros sous pour quarante grammes, C'est le prendre à la gorge, c'est Ajouter un drame à ses drames. Et (pensez combien, s'il vous plaît, L'aventure serait gréible) Si ce contribuable allait, Soudainement, faire la grève. Ne plus fumer !... » Klotz, là-dessus, De répondre, en coup de cravache : « Qu'il fume ou qu'il ne fume plus, Je m'arrangerai pour qu'il crache. »

M. Lebaureau au poilu : — Faites-moi voir votre briquet... pour l'estampille. — Hein ! mon vieux, c'est une idée qui ne tenait pas quand j'allumais ma pipe sous les marmites.

MOT DE LA FIN

« Tout en restant autonome vis-à-vis de l'action officielle, écrit le directeur de l'Unità, M. l'avocat Ernest Calligari, qui fut appelé à ce poste par le Pape lui-même, le parti populaire italien a prouvé qu'il possède amplement le fonds chrétien, la conscience catholique, l'amour et le respect envers le Pape, sans lesquels il n'y a ni vie chrétienne ni restauration sociale vraie et durable ».

Confédération

Les fêtes de la paix

Le Département vaudois de l'Instruction publique a informé les autorités scolaires et les membres du corps enseignant que, dans le cas où la signature de la paix interviendrait demain, samedi, la manifestation scolaire prévue aurait lieu lundi.

Les bénéfices excessifs

La grande fabrique suisse de chaussures Bally a réalisé, l'an dernier, un bénéfice de 3.200.000 fr. (2.450.000 fr. en 1917), sur un capital-actions de 24 millions. Après le prélèvement d'un dividende de 10 %, il reste 450.000 francs pour diverses œuvres non désignées et 243.620 francs comme report.

L'année dernière, les usines Bally ont fabriqué 2.845.000 paires de chaussures.

Au Tessin

L'assemblée générale de l'Union populaire tessinoise projetée pour le premier dimanche de juillet, à Ravecchia, est renvoyée à la fin d'août. Elle sera précédée d'une réunion de délégués, à Lugano.

Le deuxième dimanche de juillet aura lieu, à Canobbio, la fête des cercles de la jeunesse catholique du district de Lugano.

Au téléphone

Suivant la National Zeitung, l'administration fédérale des téléphones ne pourrait plus accepter de nouveaux abonnés, car elle manquerait d'appareils.

UN EMPRUNT DIFFICILE

Le Conseil d'Etat de Zurich a décidé de 6 millions, la moitié de l'emprunt cantonal de 25 millions.

Les banques de Zurich se sont engagées à avancer au Conseil d'Etat, au fur et à mesure des besoins, les fonds nécessaires jusqu'à concurrence de 25 millions.

Mis en souscription du 17 au 24 juin, l'emprunt n'a pas même été souscrit pour moitié. Les désordres de ces derniers jours et la continuelle agitation qui règne à Zurich ne sont pas faits pour encourager les souscripteurs.

UN APPEL A LA CHARITE

M^{me} Gutzwiller, présidente de l'Union des femmes catholiques suisses, à Bâle, prie instamment les personnes qui peuvent disposer de linges de bébé ou de vêtements et de linge pour garçons et filles de 2 à 14 ans, de bien vouloir en faire don à l'Œuvre de secours pour les enfants viennois. Le bureau chargé de la quête est à Zoug, rue de l' Arsenal, 20. Faire les envois à cette adresse, sous le nom de M^{lle} Hélène Blumshy, directrice. Il s'agit de fournir de linge les asiles d'enfants de Vienne, où l'on est réduit à empailloter les bébés dans du papier. La pénurie de vêtements est extrême également parmi les adolescents.

ARMEE SUISSE

Un accident

A Hérisau, dans un exercice de nuit de l'école de recrues, le fusilier Wyss, de Zurich, a fait une chute dans une carrière et s'est blessé si grièvement qu'il a succombé.

Le bataillon 99

Contrairement à des bruits intéressés, qui ont couru sur le bataillon de fusiliers 99, récemment levé, le commandant de cette unité déclare que le bataillon s'est présenté sous les armes en bon ordre et avec un moral militaire excellent.

LA VIE ECONOMIQUE

La baisse

Dès le 1^{er} juillet, les prix de détail de quelques marchandises monopolisées subiront une diminution. La réduction la plus forte sera de 20 centimes par kilo pour le maïs et de 10 centimes par kilo pour l'avoine.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Morts de soif

A Versailles, en ouvrant un wagon qui stationnait depuis deux jours en plein soleil, les employés du chemin de fer ont trouvé dix-huit cochons morts de soif.

SUISSE

Tremblement de terre

Mardi soir, à 10 h. 20, une secousse de tremblement de terre a été ressentie dans la région de Sion. Les maisons ont été légèrement ébranlées et les boiseries ont fait entendre des craquements. Le phénomène n'a duré que quelques secondes et ne s'est pas renouvelé.

Calendrier

Samedi 28 juin

Saint LÉON II, pape et confesseur

Emodella
le purgatif par excellence.
Efficace dans les pharmacies.
GABA S.A. - BALE

AU RETOUR

Par HENRI ABDEL

Henriette ne pensait rien de semblable et elle poursuivait, très contente, renversant sa personne menue dans les profondeurs de son fauteuil :

— C'est un hasard qui a conduit Hélène à me faire cette confidence... Mon Dieu, n'y a pas longtemps... C'est au moment où nous allions partir pour Douarnenez... Et vous devinez si j'ai bien accueilli la nouvelle... Je vous parle de tout cela parce que je sais que vous aimez la pauvre chérie autant que nous l'aimons tous et que vous comprenez combien son isolement est affreux... Seulement soyez bien discrète, n'est-ce pas ? Odette.

La jeune fille fit un léger signe de tête ; et, de son même accent pensif, elle continua :

— Oui, c'est vrai... elle serait sans doute plus heureuse mariée.

— Ah ! certes oui... Ce doit être horrible une vie de solitude comme la sienne, appuya Henriette convaincue.

En cet instant, elle ne se rappelait plus du tout sa promesse à Hélène de ne point parler de la demande de Jean de Bryès. Un secret d'ailleurs ne lui était vraiment possible à garder qu'autant qu'elle n'avait pas l'occasion de le trahir. Il est vrai qu'elle n'eût pas jugé le trahir en le révélant à Odette seule, qui aimait si réelle-

ment la jeune femme... Aussi, sans la moindre hésitation, elle acheva joyeuse :

— Enfin, Maurice a été, comme moi, enchanté quand je lui ai annoncé qu'Hélène se décidait à épouser Jean...

— Jean ? Qui, Jean ?

— Le nom sortit bas et étouffé des lèvres d'Odette, ressemblant à un cri d'angoisse.

— Mais Jean de Bryès, naturellement. Cela vous surprend à ce point ?... Vous n'aviez pas du tout remarqué combien il était attentif et empressé autour d'elle et cherchait les occasions de se trouver avec elle ?

— Non, je n'avais rien remarqué... dit-elle avec effort. Son cœur battait si fort qu'il lui paraissait qu'Henriette en entendait toutes les pulsations...

— Alors, c'est M. de Bryès qu'Hélène épousera ?

— Mais oui ! Le pauvre garçon, il y a assez longtemps qu'il l'aime ! Elle peut le récompenser de sa fidélité : c'est un fruit assez rare !

Jean de Bryès adorait Hélène, et depuis longtemps ! Révait-elle ou bien avait-elle vraiment entendu cette phrase ?... D'un geste fiévreux, elle passa la main sur son front et repoussa en arrière les petites mèches blondes qui se voilaient.

On eût dit qu'elles étaient devenues de plomb et le lui écrasaient, lui causant une telle souffrance qu'elle ne pouvait plus bien comprendre les paroles d'Henriette. Les mots lui semblaient bizarres, bourdonnants, dépourvus de leur sens habituel...

— Mais, tout à coup, dans ce chaos sombre où elle se sentait glisser, une lumière incertaine s'alluma. Savait-elle seulement ce qu'il y avait d'exact, de rigoureusement exact, dans la nou-

velle que venait de lui donner ainsi cette frivole petite femme ? N'était-ce pas tout simplement son désir qu'Henriette avait transformé en réalité ?... Une soif dévorante d'être sûre, de connaître à tout prix le vérité, l'étreignit si ardemment qu'elle demanda, raidie contre son affreuse anxiété :

— Il y a longtemps alors que M. de Bryès songe à épouser la marquise de Bressane ?

— Six ans, ni plus ni moins ! ma petite amie.

— Ah ! six ans !

Son accent était si étrange qu'Henriette le remarqua, bien qu'elle fût tout le contraire d'observatrice.

— Vous êtes étonnée de tant de constance, n'est-ce pas, jeune sceptique ? C'est que Jean était épris pour de bon !... Il avait rencontré Hélène au moment où elle venait d'avoir à subir une des plus terribles incartades de son abominable mari ; et comme il est de caractère très chevaleresque, notre ami de Bryès, avant même de connaître Hélène, il s'était fortement intéressé à elle... Mais quand il l'a connue...

— Quand il l'a connue ?

— Ça a été une vraie passion, tout à fait sérieuse. C'est qu'à cette époque-là, Hélène était séduisante à un point que vous ne pouvez imaginer ! Elle était révoltée de la conduite de cet exécrable Paul de Bressane ; et son indignation lui mettait dans les yeux un éclat, une sorte de fièvre qui la rendait adorable... Aujourd'hui elle est encore charmante, mais ce n'est plus cela !... Elle a eu trop à supporter de la part de son mari ; et puis la mort de ses enfants l'a achevée... Mais il y a six ans, si vous l'aviez vue !... Elle mettait toutes les cervelles masculines à l'envers avec sa

beauté, dont elle se montrait si dédaigneuse, ne paraissant pas se douter du tout qu'il existait des hommes de par le monde. Ça les stimulait de se sentir enveloppés dans le mépris dont elle accablait, avec raison, Paul de Bressane. Maurice l'appela « la belle tour d'ivoire imprenable ». Et justement elle était tout à fait ainsi au goût de Jean de Bryès, qui a une antipathie déclarée pour les femmes frivoles, coquette, les poupées de salon, comme il dit...

— pauvre moi ! — et a, en revanche, le culte des tours d'ivoire... Aussi, il était entièrement pris... Il était fou d'elle en ce moment-là... Je m'en apercevais bien, quoiqu'il fût toujours très correct dans sa façon d'être avec elle... Mais on ne m'aurait pas aisément sur ce chapitre !

Odette ferma les yeux une seconde ; la petite baronne ne le remarquait même pas, tant elle s'amusait de cette évocation du passé !

— Et qu'est-il arrivé ? interrogea encore Odette, insatiable de ces détails qui lui broyaient le cœur, lui donnant la sensation qu'il était écrasé sous l'écrasement de toute sa vie.

— Mais, chère, quelle question de petite fille fin de siècle ! Vous comprenez bien qu'il ne pouvait rien arriver du tout avec une femme comme Hélène... Il y avait bien de divorce... C'était le seul moyen d'arranger les choses... honorablement. Mais le divorce n'est qu'un mot à ses yeux...

Jamais elle n'y aurait recouru, jamais ! Une question jaillit du cœur même d'Odette :

— Et elle, Mme de Bressane, est-ce qu'elle aimait... ?

Le nom ne put sortir de ses lèvres.

— Aimer qui ? Jean ? Mais oui, elle l'aimait ! Je suis sûre que, libre, elle l'aurait épousé tout de suite, et la preuve, c'est qu'il est parti pour

les colonies parce qu'elle lui a demandé de ne plus rester à Paris. J'en ai eu la preuve plus tard !

Les mains d'Odette se serrèrent nerveusement. Henriette ne soupçonna point quelle intensité de souffrance révélait ce simple geste.

— J'avais toujours cru que M. de Bryès était demeuré au loin par goût seulement.

— Par goût !... hum !... fit Henriette avec un petit rire expressif. C'est sûr tout parce qu'il voulait, à tout prix se distraire d'elle. Je n'oublierai jamais comme il était triste quand il est venu nous dire adieu... Moi, je pluraiss comme un bébé. Maurice, dans son émotion, — vous savez qu'il aime beaucoup Jean, — faisait des phrases sans tête ni queue. C'était une scène tout à fait attendrissante. Jean n'articulait pas le nom d'Hélène. A la fin, pourtant, il nous a chargés d'un dernier adieu pour elle, d'un accent que je n'ai jamais oublié.

— Vous dites qu'elle l'aimait... Et elle a pu le laisser partir, accepter de le perdre, lui demander d'aller vivre seul, au loin, à cause d'elle ?... A tout cela, elle s'est résignée, et elle l'aimait !

— Oh ! si, elle a souffert, Hélène !... Depuis le jour où Jean est parti, elle n'a plus été autrement que triste... Je m'en suis bien aperçue, car j'avais l'œil... Enfin, par extraordinaire, la vertu en sa personne a été récompensée, puisque Jean lui est revenu toujours fidèle, toujours amoureux. Dès son retour, il est venu la demander, il le pouvait ; elle était libre.

FRIBOURG

Les finances de la ville de Fribourg

Pour n'avoir pas soulevé grand débat au Conseil général, les comptes de la ville de Fribourg pour 1918 contiennent plus d'un chiffre intéressant. Passons rapidement en revue les divers chapitres, en commençant par le service ordinaire.

Administration générale. — Recettes : 3,018 francs (2400 fr. au budget). Dépenses : 52,229 francs (39,025 fr. au budget). La différence dans ce dernier poste est due aux frais d'éclairage, d'assistance, d'impression des tableaux électoraux.

Finances. — Recettes : 1,001,737 fr. (840,835 francs au budget). Dépenses : 360,933 francs (348,000 fr.). La très forte augmentation des recettes provient du meilleur rendement des impôts, notamment de l'impôt sur le commerce et l'industrie.

Instruction publique. — Recettes : 34,608 fr. (31,740 fr.). Dépenses : 348,716 fr. (336,750 fr.).

Police. — Recettes : 39,936 fr. (35,400 fr.). Dépenses : 65,250 fr. (57,940 fr.).

Forêts. — Recettes : 166,060 fr. 30 (80,300 francs). Dépenses : 162,337 fr. 59 (77,750 fr.). L'écart entre les chiffres du budget et des comptes provient du développement donné au ravalement en bois par la commune. Le stock de bois emmagasiné à la clôture des comptes était évalué à près de 100,000 fr.

Cimetière. — Recettes : 7050 fr. (4700 fr. au budget). Dépenses : 25,946 fr. (13,520 fr.).

Edilité. — Recettes : 73,625 fr. (19,980 fr.). Dépenses : 371,399 fr. (247,800 fr.). Un bill d'indemnité de 123,600 fr. aurait été nécessaire. Mais une partie des dépenses effectuées par l'Edilité pour le compte de particuliers est sujette à récupération. Le dépassement entre les recettes et les dépenses, dépassement dû à la hausse de la main-d'œuvre et des matériaux, est arrêté à 62,000 fr.

Service extraordinaire. — Finances. — Recettes : 114,402 fr. (156,100 fr. au budget). Dépenses : 247,253 fr. (186,222 fr.). Parmi les crédits supplémentaires accordés, figure celui de 111,110 fr. pour les allocations de renchérissement au personnel communal.

Edilité. — Recettes : 21,994 fr. 10 (61,930 fr. au budget). Dépenses : 170,125 fr. (77,700 fr. au budget). La correction de la route du Stadberg n'étant pas terminée à la clôture des comptes, le versement du subside cantonal de 22,000 francs a été différé. L'écart, au chapitre des dépenses, provient surtout des dépassements dans les travaux de la route du Stadberg et de l'entretien de la Sarine.

Police. — Recettes : 1,198,154 fr. (560,000 fr. au budget). Dépenses : 1,467,961 fr. (620,000 francs). L'importante augmentation des deux postes de ce chapitre concerne le ravalement, dont nous avons parlé lundi.

Avec un total de recettes de 2,601,506 fr. 48 et un total de dépenses de 3,272,162 fr. 45, l'excédent passif serait de 610,563 fr. 97 ; mais le déficit, comme l'a exposé au Conseil général M. Romain Weck, directeur des finances, se réduit à 242,964 fr. 30, si l'on tient compte des marchandises emmagasinées dans les entrepôts communaux et des créances que la ville a contre l'Etat.

Parmi les rares observations auxquelles a donné lieu, devant le Conseil général, la situation financière communale, relevons-en une du rapporteur de la commission des comptes, M. Alfred Corpataux, qui juge un peu excessif l'écart entre les prévisions budgétaires et les postes des comptes. M. Meuwly, au nom du groupe socialiste, a préconisé des économies par le transfert à des entrepreneurs du service de la voirie et par l'institution de conseillers communaux permanents. M. Deschamps a insisté sur l'urgence de la consolidation financière.

M. Bettin, vice-président du conseil communal, a annoncé que la révision de la loi communale, permettant l'institution de conseillers communaux permanents, suivrait la réforme fiscale. M. Romain Weck a déploré que le courant favorable aux économies n'existe pas plus au Conseil général que dans l'opinion publique. Après cette constatation, les comptes ont été approuvés.

Le Conseil général a également voté quatre crédits supplémentaires. Le premier, de 1500 fr., est destiné à l'achat de machines à écrire pour le cours de dactylographie introduit à l'Ecole secondaire de jeunes filles. M. Bettin a félicité, pour cette initiative, la direction de l'Ecole secondaire. Le deuxième crédit, de 3000 fr., servira à payer les frais d'assistance des malades indigents étrangers. Le troisième, de 7100 fr., représente la part de la ville de Fribourg aux déficits du Fribourg-Farvagney pour les exercices de 1914 à 1917. Après un échange d'explications entre MM. Romain Weck et Bettin, conseillers communaux, Piot et Wassmer, conseillers généraux, ce crédit a été adopté, sans opposition, ainsi que les deux précédents et un quatrième, de 4000 fr., pour divers travaux d'ordre édilitaire.

Souscription pour Poalex

Anonyme, 5 fr. — M. A. Wicht, rentier, Poalex, 10 fr. — M^{lle} Monnot, Vallorbe, 5 fr. — Anonyme, 10 fr. — M. et M^{me} Tobie de Remy, 20 fr. — M^{me} Valentine Bugnon, 10 fr. — M. Schorderet, révérend curé, Sales, 10 fr. — Anonyme, 5 fr. — M. Rosset, révérend curé, Vuissens, 5 fr. — Anonyme, 5 fr. — Anonyme, 5 fr. — M. Pierre Dévaud, Marsens, pour accomplir une promesse, 5 fr. — Anonyme, 5 fr. — M^{lle} Emma Chiffelle, 20 fr. — M. Edouard Limat, Granges-Paccot, 10 fr. — Anonyme, 5 fr. — Une dame anonyme, 15 fr. — M. Cyrille Biolley, Ecevilens, 5 fr. — M^{me} Laure Zvimpfer-Schmid, 5 fr. — M^{lle} Caroline Andrey, 5 fr. — Anonyme (pour remercier le Sacré Cœur de son grand amour pour nous), 20 fr.

A Saint-Pierre

La fête du Patron de la paroisse revêtra, dimanche, à Saint-Pierre, un éclat spécial : elle coïncidera avec la célébration des 25 ans de ministère de M. le chanoine Conus dans cet important rectorat.

Il y aura, le matin, à 7 heures, messe de communion, à laquelle prendront part, officiellement, les enfants des écoles et les sociétés paroissiales : le cercle d'hommes et les deux sociétés de jeunes gens. Nombreux seront certainement les paroissiens qui tendront à s'approcher, eux aussi, de la Table Sainte, et à montrer par là leur dévoué pasteur la sincérité des prières qu'ils formulèrent ce jour-là pour lui, pour la prospérité de ses œuvres et le succès de celles qui restent à réaliser.

A 10 h., grand-messe, célébrée par M. le chanoine Conus, et sermon de circonstance, par Mgr Esceiva, révérendissime Prévôt de Saint-Nicolas. Les premiers bancs de l'église seront réservés aux invités, et le chœur aux sociétés paroissiales.

A l'issue de la cérémonie, soit vers 11 h. 1/2, les enfants des classes primaires, massés sur la place du Lycée, exécuteront un chœur d'ensemble et offriront leurs vœux à M. le Curé. Là encore, parents et paroissiens — ceux-là surtout qui n'auront pu assister à la grand-messe — sont invités à se trouver réunis aussi nombreux que possible, afin que cette manifestation soit vraiment celle de la paroisse tout entière.

La fête de dimanche sera, en même temps, d'une manière plus spéciale celle de l'une des sociétés paroissiales : le chœur mixte de Sainte-Cécile, fondé par M. le chanoine Conus l'année même de son arrivée au Rectorat de Saint-Pierre. Célébrant donc, lui aussi, ses vingt-cinq ans, et heureux surtout de voir encore à sa tête, comme président, celui qui fut son fondateur, le chœur mixte s'efforcera de rehausser par ses chants l'éclat de la cérémonie. Il exécutera la messe *Benedicamus Domino* de Perosi, un *Tu es Petrus* de Dubois, et, comme sortie, le *Psaume 150* de Franck.

Le soir, les vêpres auront lieu à l'heure habituelle, soit à 8 heures.

Les accidents

Dimanche après midi, une fillette de 2 ans et demi, Emma Jost, qui jouait au bord de la Sarine, un peu en amont de la ferme des Neigles, tomba à l'eau et fut entraînée par le courant. M. Pierre Burgy et les frères Louis et Pierre Rossier, qui pêchaient sur l'autre rive, ayant entendu les cris des enfants témoins de l'accident, sautèrent dans une légère embarcation et se portèrent au secours de la fillette en péril. Après bien des efforts, ils réussirent à l'atteindre, vis-à-vis du café des Neigles, alors qu'elle allait disparaître dans les remous de la rivière. L'enfant avait déjà perdu connaissance. On l'apporta au café des Neigles et M. Peissard pratiqua sur elle la respiration artificielle, la ramenant bientôt à la vie. M. le docteur Comte arriva peu après et félicita les sauveteurs et M. Peissard pour leur intervention courageuse et intelligente.

— Mercredi, un jeune homme, Soleurois d'origine, mais habitant Pfaffenholz (Winnevely), Félix Uebelhart, se rendait au travail à bicyclette, ayant à la faux sur l'épaule. Une ornière le fit tomber de son vélo et, dans sa chute, il eut un bras et le flanc gauche transpercés par sa faux. Le malheureux ne put se relever et c'est dans une mare de sang qu'un passant le trouva, une demi-heure après. Transporté chez ses parents, le jeune homme y succomba à peine arrivé. Il avait 29 ans.

Examens des écoles primaires de Fribourg

Samedi, 28 juin, 8 h., 4^{me} classe des garçons des Places, Pensionnat.

Les tramways

Le service des tramways de Fribourg sera suspendu aujourd'hui, vendredi, 27 juin, dès 2 heures après midi jusqu'au soir, pour ne pas créer d'entraves au développement du cortège de la fête de la paix de l'après-midi, et à la manifestation du soir.

Tourbe et combustibles étrangers

Communiqué de l'Office cantonal du ravitaillement :

Nous croyons devoir attirer l'attention du public au sujet d'une idée généralement répandue et qui pourrait causer de graves mécomptes l'hiver prochain : c'est l'espoir que l'on obtiendra bientôt, en Suisse, du combustible étranger, charbon ou coke, en grandes quantités et à bas prix.

Il est difficile de prévoir l'avenir, mais les gens bien renseignés ne pensent pas que cet espoir se réalise et le chiffre des importations actuelles justifie cette opinion. Il faut tenir compte d'ailleurs que, en cas d'augmentation des quantités de charbon importées, une grande partie de cette augmentation ira aux chemins de fer, ce qui est, du reste, dans l'intérêt général.

D'autre part, il est dans l'intérêt de tout le monde, de s'approvisionner de tourbe, qui est un combustible indigène, dès maintenant, de façon à permettre aux tourbières de débarrasser leurs champs de séchage et d'intensifier leur production, ce dont tout le monde se félicitera l'hiver prochain.

La production escomptée pour 1919, soit environ 300,000 tonnes de tourbe sèche pour la Suisse entière, est si minime que, même dans le cas de la production du maximum possible de tourbe, l'écoulement des autres combustibles, charbon, coke, etc., n'en sera pas plus difficile. En outre, il ne faut pas oublier que la tourbe est un produit indigène et que l'argent payé pour la tourbe reste dans le pays.

Enfin, nous attirons l'attention des intéressés sur le fait que le rattachement de la tourbe vient d'être supprimé, de sorte que chacun peut acheter n'importe quelle quantité de tourbe sans réduire les quantités de charbon auxquelles il a droit.

La navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

On nous écrit : Mercredi après midi s'est tenue à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel, sous la présidence de M. Torche, président du conseil de surveillance, la réunion des actionnaires de la Société de navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat.

Le rendement financier de l'exploitation pendant l'année 1918 a été inférieur à celui de l'année précédente. Le réultat des courses ordinaires est cependant en augmentation de 7436 fr. 40 sur celui de 1917. Le trafic des marchandises, de son côté, est en diminution de 675 fr. 55 et le compte des abonnements généraux en diminution de 485 fr. 20. Le compte de camionnage se présente avec un accroissement de recettes de 2224 fr. 0.

Le déficit de 20,249 fr. 80, par lequel boucle le compte d'exploitation, est dû aux restrictions et aux hausses de tous genres qui ont éprouvé toutes les entreprises de navigation durant la guerre.

Le nombre total des voyageurs transportés en 1918 s'est élevé à 71,301 ; le parcours kilométrique des bateaux s'est élevé de 72,287 km. qu'il était en 1917 à 37,76 km. en 1918.

L'année 1919 sera millénaire. Le trafic des voyageurs a déjà repris fortement, et les résultats des mois de mai et de juin sont des plus satisfaisants.

Chronique broyarde

On nous écrit : Enfin, la pluie nous est arrivée, comblant les vœux de nos agriculteurs. La campagne commençait à sentir les effets de la sécheresse, et la situation ne laissait pas d'être inquiétante. Les foins sont presque épuisés et se sont faits dans de très bonnes conditions. La qualité du fourrage est excellente, d'une manière générale, nos paysans ont leurs espérances réalisées et même dépassées. Les fourrages ont atteint naturellement des prix inconnus jusqu'ici. Il n'était pas rare, dans les ventes de « fleuries », particulièrement nombreuses cette année-ci, de voir monter les prix jusqu'à 700 ou 800 francs la pose.

Les arbres fruitiers ont aussi fort belle apparence ; les cerises mûssent à vue d'œil, et la récolte s'annonce particulièrement abondante aux environs d'Estavay, à Font et à Cheyres. Les céréales et surtout les jardins potagers bénéficient largement de la pluie bienfaisante.

Estavayer se prépare à fêter, dimanche, ses soldats et la paix. Le dimanche matin, la diane et le canon annonceront l'heure. A 2 h. 1/2, à l'église Saint-Laurent, on chœtera un *Te Deum*, et une allocution de circonstance sera prononcée. Puis un cortège, auquel prendront part toutes les écoles, les pensionnats et instituts, les soldats et les vétérans, tous les sociétés avec leurs drapeaux, les unités et la population tout entière parcourra les rites de la petite ville. Le comité d'organisation entend donner à cette manifestation un caractère à la fois digne, solennel et populaire. De nombreux groupes historiques prendront rang au cortège.

Des discours seront prononcés sur la place du Casino, où l'orchestre fera la bénédiction du « lillem de la pa », et devant la Greenette, où le conseil communal a décidé de placer une pierre commémorative, portant l'inscription : « Aux soldats mobilisés pendant la grande guerre 1914-1918, ville d'Estavayer, reconnaissante ». Les sociétés de musique, de chant et de gymnastique ainsi que les enfants des écoles se produiront. Enfin, une soirée familiale réunira au Casino, 8 h. 1/2, les autorités communales, les députés au Grand Conseil, d'autres invités, les soldats, les sociétés d'Estavayer. La ville sera superbement pavée.

SOCIÉTÉ DE FRIBOURG

Société fédérale sous-officiers. — La section fédérale de sous-officiers de Fribourg ne participent pas officiellement au cortège de la paix, ses membres ont invités à se rencontrer au local, hôtel de la Tête-Noire, vendredi, à 5 heures, pour y fêter l'avènement de la paix. Une légère collation leur est réservée. — Le Comité.

Société fédérale gymnastique la Freiburgia. — Réunion tous les membres libres et actifs, en tenue de sport, à 2 heures de l'après-midi, au sal. café du Simpson, pour prendre part au cortège de la paix. Le soir, rassemblement de la section, à 7 heures 1/2 précises, à l'hôtel de la Tête-Noire. (La section montera en corps jusqu'à la place de l'Hôpital, pour les produits et la manifestation.)

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 27 juin



THERMOMETRE C.

THERMOMETRE C.	
Jun	Jun
15	15
14	14
13	13
12	12
11	11
10	10
9	9
8	8
7	7
6	6

PLUYS PROBABLE

Zurich, 27 juin, midi. Les pluies vont cesser. Ciel encore nuageux.

Dernière Heure

LE TRAITÉ DE PAIX

Pour la signature

Paris, 27 juin. (Havas.) — Selon les derniers renseignements, les délégués allemands M. Muller, ministre des affaires étrangères, et M. Bell, ministre des voies et communications, partiront ce soir de Berlin, par train ordinaire, et arriveront à Versailles demain matin, samedi.

Versailles, 27 juin.

(Havas.) — On croit que la délégation allemande à la conférence de la paix pour la signature du traité sera composée de M. Muller, ministre des affaires étrangères, de M. Giesberts, ministre des postes et M. Leinert. La délégation arrivera en temps utile pour la cérémonie de samedi. La vérification des pouvoirs aura lieu dans la matinée de samedi.

Versailles, 27 juin.

(Havas.) — La venue à Versailles de M. Leinert est seulement probable. M. Leinert est ministre d'empire actuellement en fonctions, haut bourgmestre, président de l'assemblée nationale et membre de la délégation allemande à la conférence.

La vérification des pouvoirs aura lieu à 10 heures du matin, samedi.

La présence de M. Poincaré

Paris, 27 juin.

(Havas.) — Il est peu probable que M. Poincaré assiste à Versailles à la signature du traité.

Les fêtes de la victoire

Paris, 27 juin.

(Havas.) — Les fêtes de la victoire seront célébrées le 14 juillet à l'occasion de la fête nationale.

La note de M. Clémenceau

Paris, 27 juin.

(Havas.) — M. Clémenceau a fait remettre à M. von Haniel la note suivante :

Monsieur le Président,

Aux termes de l'armistice, signé par l'Allemagne le 11 novembre 1918, il a été stipulé, à l'article XIII, que les navires de guerre de surface allemands, qui seront immédiatement désarmés, puis internés dans des ports neutres ou, à leur défaut, dans des ports alliés désignés par les Alliés et les Etats-Unis, y demeureront sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis, des détachements de garde étant seuls laissés à bord.

Le 21 juin, les bâtiments de guerre allemands qui avaient été remis aux puissances alliées et associées, et étaient mouillés dans la rade de Scapa Flow, ayant à leur bord les détachements de garde allemands prévus par l'armistice, ont été coulés par lesdits détachements, agissant sous les ordres de l'amiral allemand commandant les unités. D'après les informations recueillies et transmises par l'amiral britannique, l'amiral allemand commandant lesdits détachements de force navale allemande a légué qu'il avait agi dans la croyance que l'armistice expirait le 21 juin à midi. En conséquence, selon lui, la destruction dont il s'agit n'en violait pas les termes. En droit, l'Allemagne, en signant la stipulation de l'article mentionné ci-dessus, a pris l'engagement que les bâtiments livrés par elle demeureraient dans les ports désignés par les puissances alliées et associées et qu'elle y laisserait des détachements de gardes, avec de tels ordres et dans de telles conditions de commandement qui devraient assurer l'observation de l'armistice. La destruction desdits bâtiments, contraire à leur maintien tel qu'il avait été prévu, contraire à l'engagement pris dans l'armistice, constitue tout à la fois une violation de l'armistice, une suppression de gages remis et un acte d'insigne mauvaise foi vis-à-vis des puissances alliées et associées.

L'amiral commandant les détachements des forces navales allemandes, tout en reconnaissant la violation de l'armistice, a prétendu justifier l'acte commis par la croyance que l'armistice aurait pris fin. Cette prétendue justification est sans valeur, l'armistice ne pouvant prendre fin, aux termes de la communication adressée à la délégation allemande par les puissances alliées et associées le 16 juin 1919, que dans le cas de refus de signer la paix ou à défaut de réponse, le 23 juin à 19 heures.

D'après le principe du droit des gens, consacré notamment par deux articles du règlement annexé à la quatrième convention de la Haye de 1907, toute violation grave d'un armistice par l'une des parties donne à l'autre le droit de le dénoncer et même en cas d'urgence de reprendre les hostilités. La violation des clauses d'un armistice par des particuliers agissant de leur propre initiative donne seulement droit de réclamer la punition du coupable et s'il y a lieu une indemnité pour les pertes éprouvées. Les puissances alliées et associées sont ainsi justifiées à traduire devant leurs tribunaux les militaires les auteurs des destructions, de façon que des pénalités appropriées leur soient appliquées. De plus, sans faire état de tous les autres éléments de responsabilité, l'incident donne aux puissances alliées et associées un droit de réparation du préjudice causé et par conséquent, le droit de recourir à telles mesures que les dites puissances alliées et associées jugeront appropriées à ces fins. Enfin, le fait de couler la flotte allemande ne constitue pas seulement une violation de l'armistice, mais il ne peut être considéré par les puissances alliées et associées que comme une violation anticipée et systématique des conditions de paix communiquées à l'Allemagne et dès à présent acceptées par elle. Ce n'est pas à un acte isolé. Le fait d'avoir brûlé ou laissé brûler les drapeaux français que l'Allemagne devait res-

tituer, constitue également une violation anticipée et systématique de ces mêmes conditions.

En conséquence, les puissances alliées et associées déclarent qu'elles prennent acte de ces faits d'insigne mauvaise foi, et que, aussitôt que leurs investigations seront terminées sur toutes les circonstances de ces faits, elle exigeront les réparations nécessaires. Il est clair que le renouvellement d'actes semblables à le plus malheureux effet sur l'exécution future du traité que l'Allemagne s'est engagée à signer. Elle s'est plainte des 15 années d'occupation prévues par le traité. Elle s'est plainte d'être tenue pour une trop longue période en dehors de la Société des nations. Comment l'Allemagne a-t-elle pu formuler de pareilles réclamations alors qu'elle encourageait ou laissait commettre des violations délibérées de ses engagements écrits ? L'Allemagne ne pourra pas se plaindre des puissances alliées et associées usant à son égard de tous les pouvoirs qui leur sont reconnus par le traité, notamment dans l'article 429, si de son côté, on viole ainsi délibérément les stipulations du traité.

Veuille agréer, etc.

Clémenceau.

L'opinion de Scheidemann

Milan, 27 juin.

On mande de Zurich au *Corriere della Sera* : L'ancien président du conseil allemand Scheidemann écrit, dans le *Acht Uhr Abendblatt* : « La signature du traité ne signifie pas la fin de la tragédie, mais le commencement de l'esclavage, qui durera tant que le prolétariat international n'aura pas déchiré le chiffon de papier du traité. Pour le moment, néanmoins, l'Allemagne doit accomplir les obligations assumées et ne pas s'exposer à des représailles. »

Allemagne et Pologne

Milan, 27 juin.

On mande de Paris au *Corriere della Sera* : Au sujet des menaces allemandes contre la Pologne, l'opinion qui prévaut dans les milieux diplomatiques est que, pour le moment, l'Allemagne s'abstiendra d'une action militaire contre le nouvel Etat, quitte à l'entreprendre plus tard.

Tout fait croire que la Ligue des nations subira l'épreuve du feu, pour la première fois, en faveur de la Pologne.

La propagande irlandaise

Milan, 27 juin.

Le chef des sinn-feiners irlandais de Valera se trouve en Amérique depuis une quinzaine de jours ; il aurait déjà visité Washington, Boston, Baltimore et Philadelphie, ayant des entrevues avec des hommes politiques importants, de grands agents électoraux et des ecclésiastiques catholiques haut placés, parmi lesquels le cardinal Gibbons, sur lequel les Irlandais exercent une grande influence.

On dit que de Valera désire être invité à parler au Congrès américain, à Washington, ce qui ne serait pas impossible.

Un cas d'inéligibilité

Rome, 27 juin.

Le député socialiste Marangoni a présenté à la commission, pour la réforme électorale, un article proposant que ne soient pas éligibles les citoyens qui, pendant la guerre, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés administrées par eux, auraient accepté ou exécuté des fournitures pour l'Etat pour une somme supérieure à 300,000 liras.

SUISSE

Le retour au pain blanc

Berne, 27 juin.

On assure que l'Office de ravitaillement, à la demande de la commission, s'apprête à revenir au pain blanc. Le blutage serait abaissé à 82 %. On mélangerait cette farine à 20 ou 30 % de farine américaine ou à de la farine de pommes de terre.

Le nouveau pain sera plus blanc, plus savoureux et plus digestible que le pain actuel.

Chambres fédérales

Berne, 27 juin.

Le Conseil national a voté, ce matin, le projet de loi réorganisant le Département de justice et police et approuvé le renouvellement de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

Le Conseil des Etats a repoussé, par 32 voix, sans opposition, la demande d'amnistie en faveur des chefs de la grève générale.

CHANGES A VUE

Le 27 juin, matin

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	83	85
Londres (livre st.)	24 80	25 20
Allemagne (marc)	38	41
Italie (lire)	64	66
Autriche (couronne)	16 50	19
Prague (couronne)	27	30
New-York (dollar)	5 20	5 60
Bruxelles	80	83
Madrid (peseta)	105	108
Amsterdam (florin)	209 50	212 50
Pétrograd (rouble)	41	48

Différence d'avec la veille : Baisse de 4 fr. sur Pétrograd, de 1 fr. 50 sur Milan et de 1 fr. sur Madrid.

†
Société du Personnel C. F. F. retraité
de Fribourg et environs
Messieurs les membres sont avisés du décès de
Monsieur Joseph SCHOUWEY
conducteur C. F. F. retraité
L'office d'enterrement aura lieu, samedi,
28 juin, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.
Domicile mortuaire, rue de la Carrière, 14.
Le comité.

†
L'office de septième pour le repos de l'âme de
Monsieur Ernest Ihinger-Brühlhart
aura lieu samedi, à 8 h., en l'église du Collège.

Les familles Limat, Kupper, Schaad, Birbaum
et alliées se font un devoir de remercier par-
ticulièrement les Sociétés des fonctionnaires
et employés postaux, la musique de Landwehr,
le Collège Saint-Michel, le F. C. Collège, ainsi
que toutes les personnes qui leur ont témoigné
tant de sympathie dans le grand deuil qui vient
de les frapper.

Vente aux enchères d'un domaine
Les bois de M. Jean Progin vendront en enchères
publiques, le mardi 1^{er} juillet, dès 2 heures de
l'après-midi, à l'auberge de Courton, leur beau
domaine situé dans dite commune, comprenant 20
poses de terre de 1^{re} qualité, avec 100 arbres fruitiers,
maison d'habitation avec 2 granges, 2 écuries, 1
porcherie, dépendances, un grenier, cave voûtée,
un bûcher et 4 foras. Entrées en jouissance le 1^{er} février 1920.
Pour visiter, s'adresser à M. Edouard Progin, scieur
à Courton, et pour les conditions, qui seront lues
avant les enchères, à M. Henri Derron, notaire,
à Morat. 2963-74.
Par ordre : M. Henri Derron, notaire.

**Véritable montre
LA REINE**
Catalogue gratis
10 mois de crédit
10 % au comptant
Garantie 10 ans
MÉDAILLE D'OR
à BRUXELLES
Élégance, solidité,
réglage parfait
Vente directe
aux particuliers
Montres pour autos
Comptoir d'horlogerie. Fabrique LA REINE
Edmond MEYER Fils, La Chaux-de-Fonds



**CONCERT
à l'Hôtel des Alpes, à Gurn**
Dimanche 29 juin (après les vêpres)
donné par la SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
à la CECELIENVEREIN DE GURN.
Invitation cordiale. La tenancière.
En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé.

**PROFITEZ DE L'OCCASION
Vous trouvez
des lits complets neufs**
soit à bois de lit Louis XV, sommier, matelas
en crin végétal 1^{re} qualité, duvet demi plume
et coussin pour le cou de
Fr. 270.-
Pierre BRUGGER
Fab. de meubles, Fribourg. Téléph. 227.
Mag. de meubles et bureaux, Stalden, 7
DÉPÔT : RUE ZÄHRINGEN.

Location d'auberge
Le Conseil Communal de Corserey expose
en location par voie d'enchères publiques, son
auberge communale avec ses dépendances, jardin,
écurie, grange et environ 2 1/2 poses de bon terrain.
Cet établissement situé au croisement de deux routes
cantonales très fréquentées, offre à tout amateur le
meilleur rendement assuré.
Les enchères auront lieu en dite auberge le lundi
7 juillet à 2 heures de l'après-midi.
Le 23 juin 1919.
Par ordre : Le Secrétaire.

**Pour kermesse, tombola,
et jeux divers
GRAND CHOIX DE FIGURINES**
— (statuettes) à des prix très avantageux —
TRÈS BEAUX SUJETS
4195-926 J. Bossy, à Belfaux.

MAISON A ACHETER
On demande à acheter, de préfer. à BELFAUX,
ou aux environs immédiats de Fribourg, une bonne
maison de 2 ou 3 appartements, jardin et, si possible,
verger, avec ou sans rural. Pressant ! S'adresser
sous P 2619 J à Publicitas S. A., St-Imier.

Travaux d'assainissement
La FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT
L. A. FÉLIX, FRIBOURG, a l'avantage d'informer
les communes et ayants droit de drainage qu'elle
peut livrer immédiatement des drains en ciment
de 12 à 30 cm. de diamètre, à des conditions avanta-
geuses. Prix courant sur demande. 7117-1541
Bureau : AVENUE DU MIDI, 16
Téléphone 849

COMMUNE DE FRIBOURG
Les propriétaires d'immeubles non bâtis sont
avisés que le registre des nouvelles taxes cadas-
trales est déposé au secrétariat communal, du
mardi 24 juin au lundi 7 juillet 1919.
Les intéressés peuvent en prendre connaissance
chaque jour, de 8 heures à 12 heures et de
2 heures à 6 heures, à l'exception du samedi
après midi et formuler leurs réclamations dans
un registre spécial. 4477

**COMPAGNIE
DES
Chemins de fer électriques
de la GRUYÈRE**
Le Conseil d'administration convoque l'Assemblée
générale des actionnaires pour le samedi
5 juillet, à 8 heures du soir, au château de Bulle,
salle des assises, avec l'ordre du jour suivant :
Rapport du Conseil d'administration et des commis-
saires vérificateurs pour l'exercice 1918 ;
Discussion et votation sur les conclusions de ces
rapports ;
Nomination de la série sortante des membres du
Conseil d'administration, des Commissaires vérifica-
teurs et des suppléants pour 1919.
Propositions individuelles.
Le rapport de gestion, le bilan, le compte de profits
et pertes et le rapport des commissaires vérificateurs
sont déposés au siège social de la compagnie, au
Crédit Gruyérien, à Bulle, ainsi qu'à la Banque de
l'Etat de Fribourg, qui délivrent les cartes d'admis-
sion à l'Assemblée, sur dépôt des actions, jusqu'au
30 juin inclusivement. 4313

SOUSMISSION
Les travaux de terrassement et de maçonnerie
de la construction d'une scierie et batteuse pour
la commune de Maulens sont en sousmission à
partir du 30 juin. Les intéressés peuvent prendre
connaissance des plans, avant-métré et cahier
des charges, chez M. Pasquier, secrétaire com-
munal, ou les sousmissions devront être déposées
au plus tard le 5 juillet, à 6 heures du soir.
LA DIRECTION.

A VENDRE
9 potagers à 2 trous de 27 cm., four et bouillotte,
avec et sans pieds.
3 dits à 3 trous.
1 fourneau spécial pour la sciure.
S'adresser à A. Blanc, Chauffage central,
Fribourg. — Téléphone 5.77. 4458

**Syndicat de drainage
Rueyres-les-Prés et Morens**
SOUSMISSION
Le syndicat de drainage de Rueyres-Morens met en
sousmission la fourniture de drains en terre cuite ci-
après : 25,300 de 6 cm., 10,700 de 8 cm., 4000 de 10
cm., 2500 de 12 cm., 1300 de 15 cm., 210 de 18 cm.
En ciment : 160 de 35 cm., 530 de 40 cm., 550 de
50 cm., 55 de 60 cm., 970 de 70 cm., et 6 de 80 cm.
Les tuyaux ou fabriques éloignées feront leurs prix
franco gare de Payerne ou Es avayr.
Les sousmissions seront déposées auprès de M. Fran-
çois Cantin président jusqu'à samedi soir 28 courant.
Assemblée des intéressés, dimanche 29 juin à
la maison d'école de Rueyres-les-Prés à 3 h.
de l'après-midi.

**SAMEDI, à la place du marché
GRAND
Solde de chapeaux & casquettes
CHAPEAUX pour la Confirmation
A DES PRIX DÉRISOIRES
P 4363 F 4502 H. Girard.**

**PELADOL
TOURNOY-CAPILLAIRE
STEINER**
empêche la chute des Cheveux,
fait pousser les Dénoués,
soins et Prévenants du cuir
de la tête. Peladol est un
produit qui agit sur le cuir
de la tête et favorise la pousse.
Grâce à sa composition toute
spéciale, Peladol n'a pas d'effet
par aucune autre lotion capillaire.
Depuis janvier 1917 jusqu'en juillet 1918 nous
avons reçu 109 certificats et lettres
de remerciements dont le notaire public
a certifié l'authenticité.
En vente dans tous les
SALONS DE COIFFURES
Dépôt général pour le canton :
**Eisenmann et Raas
PARFUMERIE MIGNON**
BALE



VENTE DE CERISES
Le soussigné vendra aux enchères publiques, le
jeudi 3 juillet prochain, à Plan-Villarepos, à
1 heure du jour, la récolte de 15 cerisiers.
4435 Joseph MOTTAZ.

**L'Association viticole
DE
VILLENEUVE**
exposera aux enchères publiques environ 60,000 lit.
de vin, récolte 1918.
Dégustation des 2 heures. 4501

Restaurant des Charmettes
Samedi 28, dimanche 29 juin
Samedi 5 et dimanche 6 juillet
GRAND CONCOURS de Bouleurs
BEAUX PRIX
Invitation cordiale Le Comité.

CASINO-SIMPLON
Le programme de dimanche et lundi 29 et 30 juin sera de **TOUTE
BEAUTE.** — Séance en plein air, en cas de temps propice, sinon séances
en salle de matinée à 3 heures. Il est recommandé de se prémunir contre
la fraîcheur, pour les séances en plein air. 4681

Pharmacie d'offices
vendredi après midi, en
cas de fête de la Paix,
Pharmacie LAFR,
rue de St-Nicolas.

A LOUER
au centre de la ville, pour
le 25 juillet ou plus tard,
2 pièces au rez-de-chaus-
sée, pour bureaux ou at-
telier de couture.
S'adresser par écrit sous
chiffres P 4342 F à Publi-
citas S. A., Fribourg.

Dame ayant jolie écriture
et connaissant bien
l'anglais
demande occupation, pour
l'après-midi.
S'adresser, sous chiffres
P 4348 F à Publicitas S. A.,
Fribourg. 4189

Occasion unique
A vendre à bas prix plus-
ieurs lits complets, com-
modés et plusieurs pota-
gers. 4490
S'adresser sous P 4350 F
Publicitas, Fribourg.

**A vendre à 15 minutes
de Fribourg**
DOMAINE
de 12 poses avec maison
d'habitation, grange et
écurie. Fontaine, jardin
sable. 4492 828
S'ad. s. P 4341 F à Publi-
citas S. A., Fribourg.

A vendre à Bulle
3 bâtiments
localité de bon rendement.
S'adresser à M. Aut.
Morand, géomètre, Bulle.
A la même adresse,
**APPARTEMENTS
A LOUER**

A VENDRE
vachette tachetée rou-
ge 3 mois, chez B. Ven-
lanthen, à La Corbas.

A VENDRE
machine à coudre à pied.
Occasion. — S'adresser :
Dactyl-Office, rue de
Lausanne, 6, Fribourg.

F. Bopp
AMEUBLEMENTS
rue du Tir, 8, Fribourg

**Glaces, tableaux,
Encadrements,
- Baguettes -**

Paratonnerres
Installations, réparations,
vérifications garanties.
Spécialité depuis 1881.
R. ERLEBACH, serr.
installateur, Fribourg,
Beaugarde. 3382

**OCCASION
A VENDRE**
une quantité de colliers de
trait et voiture, lits com-
plets, huile de machine et
1 paire de colliers nauts.
S'adresser à M. Morel,
sellier, Leutigny.

Bandages herniaires
à ressort et à élastique,
Frédéric Germond,
sellier, Payerne.
Le bandage herniaire à
élastique est particulièrement
recommandé. D'un
prix très abordable, il est
facile à supporter et ne
blesse pas. On envoie sur
commande, moyennant
que l'on indique :
1^o Le côté de la hernie
ou s'il faut un bandage
double.
2^o Le tour du bassin ou
de la taille.
3^o Si l'on veut un bandage
distansique ou à ressort.
Discretion.

ABLEAUX de la PAIX
On demande représen-
tants et voyageurs.
Ecrire : Tableaux Paix
119, Lausanne.

**On donnerait à la cam-
pagne**
hambre
et pension
2 ou 3 messieurs d'un
certain âge, ayant besoin
de repos. — S'adres-
ser à M. P. 4311 F à Publi-
citas S. A., Fribourg.

DEMANDE A ACHETER
du terrain
bien situé, pour construc-
tion d'une maison locative
de 4 appartements.
Hes pr écrit avec
indication de prix, sous
P 4309 F à Publicitas
S. A., Fribourg.

Châtaigniers
pour
garnir de terre,
arros et vignes.
**EWASSNER S. A.,
FRIBOURG**

Châtaigniers, stat.
clinique, Lucerne. Hôtel-
pension de la Fontaine. Beau
séjour la campagne. Cures
d'altitude. Auto-garage.
Foras. Prix modérés. Fer-
me. Prospectus gratis.

A vendre
dans Sarine, superbe
domaine de 40 poses, très
bien situé, avec scierie
productive, bon bâti-
ment, grange, remi-
se, etc. Foras, eau pur-
toyé, abreuvoir avec
bétail chédail.
S'adresser à l'Agence
Immobilière et commer-
ciale bourgeoise, A.
Frossi, rue du Pont-
Suspet, 79, Fribourg.
Tél. 2. 4319

Carte moteur
Joli lot à vendre,
10-12 Peugeot, 2 cy-
lindres à 16 places,
révisé récemment. Belle
occasion pour voyage.
S'adresser à M. Jules
Courcier, rue des
Prés, 48, Bienna.

On demande
pour un jeune homme,
une place pour travaux
faciles, où il aurait l'oc-
casion d'apprendre le fran-
çais. 4466
Offres sous P 4306 F à
Publicitas S. A., Fri-
bourg.

D^r H. GANGOULET
Dentiste américain
Consultation à Payerne,
tous les jeudis, de 8 à
12 h., et de 2 à 6 heures.
Maison DELAUREN
photographie
vis-à-vis de la Gare
Extraction sans douleurs.

ON DEMANDE
pour garder deux petits
enfants et pour aider au
ménage
JEUNE FILLE
On demande aussi
une fille
pour la cuisine et les tra-
vaux de la maison.
Adresser offres, avec
certificats et références,
à M^{me} D^r méd. Müller,
Fribourg. 4397

ON demande
pour la fin de juillet
UNE PERSONNE
sérieuse, au courant des
travaux de ménage et de
la cuisine. — Bons gages
personne expérimentée.
S'adresser, en joignant
photo, à M^{me} P. Morard,
avocat, Bulle.

Schweilfrères
Yver, 29, Frib. Tel. 6.55
Chauffage central
Installations d'air

LECONS, PRECEPTORAT
Monsieur sach. le français
et l'italien, parlant
l'allemand, pouvant s'oc-
cuper de l'enseignement,
demande place. Traduc-
tions. Référ. 1^{er} ordre.
Prix modérés.
S'adresser sous chiffres
P 4148 F à Publicitas
S. A., Fribourg. 4401

Un jeune vacher
demande place dans
un grand train de campa-
gne. 4468
S'ad. sous P 4318 F à Publi-
citas S. A., Fribourg.

On demande
éventuellement pour copier,
les cours complets
de MM. les Prof. Lieker
(Nationalökonomie), et
Schorer (Finanzwissen-
schaft). 4495
S'ad. sous P 4354 F à Publi-
citas S. A., Fribourg.

Trieuse
de chiffons
bonne, sérieuse, deman-
de. Travail assuré.
S'adresser aux Chif-
fonniers Lausannois,
rue du Flon, 3, Lausanne.
Téléphone 86.68. 4494

On demande
à Genève, une per-
sonne très capable de
tenir une maison soignée
et de faire une excellente
cuisine française, pour 2
maîtres. — Se présenter,
en fixant d'avancer rendez-
vous, Villa mon repos,
32, Av. Ernest Pictet,
T.616.32-91, Genève.

**Le
Savon
Goudron
et
Soufre**
Bergmann
contient 10% goudron,
2% soufre, 5%
vaseline. Remède
expérimenté contre
toutes les impuretés
de la peau, dartres,
boutons, gerçures,
pelliçules de tête et
de barbe.
La plus ancienne
marque

A LOUER
au centre de la ville et des
bâties, à Fribourg, grand
appartement avec sauti-
chambre, pouvant servir
de bureaux pour toute
profession libérale, éventuel-
lement pour atelier de couture,
etc., pour le 25 juillet.
S'adresser sous chiffres
P 4185 F à Publicitas
S. A., Fribourg.

Jolies chambres
meublées avec ou sans
cuisine à louer, Viguetz
21. 4287

Belles cerises douces
Caisse de 5 kg. 6 fr. 25 f.
Belles cerises aigres
— Caisse de 5 kg. 5 fr. 75
franco. — Morganti &
C^o, Lugano. 4474

MAISON
à vendre à cause de dé-
part, dans meilleure
situation de la ville
de Payerne, 4 loge-
ments à 2 chambres, buan-
derie, gaz et lumière
électrique. Conditions a-
vantageuses. Adresser les
demandes sous chiffres O
F 4563 R à Orell Füssli-
Publicité, Aarau.

CHIFFON COURANT
bon levure est demandé.
Faire offres avec tous
renseignements et prix, au
Notaire ALLAMAND,
à Lausanne. 4499

**Acier S. M.
A VENDRE**
environ 8000 kg. d'acier
doux S. M. de 38 mm. en
barres de 2 à 6 mètres.

La vente publique
de ce lot aura lieu le ven-
dredi 4 juillet 1919,
la gare de Froyer, à 1 h.
du jour. L'adjudication
aura lieu à tout prix.

**On demande
à acheter une
scie mécanique**
S'adres. sous P 4317 F
à Publicitas S. A., Fri-
bourg. 4361

CROQUETS
Raquettes, balles-tennis, trotti-
nettes, ainsi que tous les jeux
pour l'été, à prix avantageux.
V^e MAYER-BRENDER
Rue de Lausanne, 78
ET
Rue du Tillou, 155
Bazar Fribourgeois

AUBERGE A LOUER
La commune de Manno-Grandvaux, offre à
louer, par voie d'enchères publiques, pour le terme de
5 ans, son auberge communale, sise à Grandvaux,
avec ses dépendances, consistant en grange, écurie,
poids public et une pose de terre. La location
aura lieu le 7 juillet prochain, à 1 heure de
l'après-midi, dans la salle de l'établissement.
Le secrétaire communal.

ACHÈTE
chevaux de boucherie
Hauts prix. Paiement
comptant. — En cas
d'urgence, arrivée im-
médiat. 8929
Tit. : Boucheries 4098 ; Domicile : 4097.

AVIS
La viande salée de porc américain est en
vente, dès ce jour, au prix de 6 fr. 60, 6 fr. 80
et 7 fr. le kg.

**CONCOURS DE BOULEURS
à l'auberge communale, à Neyroz**
Dimanche 29 juin
BEAUX PRIX EN NATURE ET EN ARGENT
Invitation cordiale. La Société de chant.

**Exigez partout
les Pendules
d'Angenstein**
(Produits exclusivement suisses)
Fabr. Suisse de Pendules B. A. Angen-
stein (Jura bern.). — Fond. en 1888.

**Grande vente
de bétail & de chédail**
Lundi 30 juin 1919 dès 9 heures du matin et
toute la journée, en cas de besoin, le jour suivant, devant
son domicile, à La Forêt, M. Aloys AMARON
exposera en vente aux enchères publiques pour cause
de vente de son domaine, ce qui suit :

Bétail : 2 fortes juments à 2 raines de 7 à 14 ans,
1 pouliche de 2 ans, 1 poulain d'un an, un taureau
primé de 18 mois, 8 vaches portantes ou fraîches,
1 génisse de 3 ans portante, 1 dite de 1 1/2 an, 5 veaux
d'élevage. Ce bétail est de tout premier choix, laitier
et en grande partie primé. 3 truies dont 2 portantes,
2 porcs de 1 mois, 3 jeunes truies, 7 porcelets, 18 poules,
1 matériel à 3 chars à pont à 1 et 2 chevaux, 1 char
à échelles, 1 char à poutre nouveau système à 2 chevaux,
1 char à ridelles, 1 tilbury, 1 break à 1 et 2 chevaux,
1 petit char à lait, le chien avec son harnais, 1 char-
rette, 1 traicneau, 1 luge, 2 farouches avec appareil
à regain et à moissonner, 1 râteleuse, 1 faucense, 1 rou-
leau en fer, 1 houe, 2 charrues, 1 jettoie et 1 Oit.
1 cultivateur, 3 herces, 3 charrues à gravier dont 2 ont
cadre formant le m, échelles à cerises, 1 hache-paille,
2 coupe-racines, brochettes, 1 pompe à purin, 4 boîtes
à lait de 35, 40, 65 litres, clochettes, 3 colliers de
chevaux, 2 dits pour bœufs, 2 harnais dont 1 avec
sellette, sacs de collers, haches et convoyeurs, 3 grands
râteaux de fer, 2 moulins à vent, 2 chaudières de
200 litres, et tous les outils servant à l'exploitation du
domaine. Tout ce matériel est en parfait état d'entretien.

1 établi de menuisier, 1 scie longue et divers 12
feuilles de toile ondulée de 1 x 2 1/2, bois de fer, fasci-
nes, 19 ruches Dading habitées, 8 ruches vides, 1 ex-
tracteur, bidons à miel, 10 bonbonnes à eau de cerise,
5 ovaies de 650, 500, 350 et 200 litres, tonneaux ronds,
1 dit à mousses avec son contenu, 600 litres cidre,
1 dit à lait, 4 fourneaux dont 2 potagers, 1 cheminée
portative, 1 harmonium, lits de bois et de fer, la plup-
part avec matelas de bon crin, literie, armoires, tables,
chaises, 1 chauffe-bain, 1 balgacole, sacs et liens de
corde, etc.
Charcuterie, orges, avoine, pommes de terre, paille etc.
Paiement comptant.

BANQUE POPULAIRE SUISSE
Capital versé et réserves : fr. 92,000,000
Réception de dépôts d'argent
Avances de fonds
Toutes opérations de banque
Réception de nouveaux sociétaires

Les versements sur parts sociales effectués
jusqu'au 30 juin participent au dividende de la
1^{re} juillet 1919.
Le nouveau timbre fédéral de 1/2 % sera
supporté par la banque pour autant que la
remboursement des parts n'aura pas lieu dans
une période de 5 ans dès le premier versement.

scie mécanique
S'adres. sous P 4317 F
à Publicitas S. A., Fri-
bourg. 4361